

Communiqué de presse

Posté le 01/11/2022

## Une belle année 2022 mais perspectives plus compliquées

Selon l'Enquête conjoncturelle d'automne de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), les affaires ont été plutôt bonnes en 2022 pour 77% des entreprises. Une entreprise sur quatre a recruté. La persistance des difficultés d'approvisionnement et la hausse du prix des intrants assombrissent toutefois les perspectives, sans parler du problème de l'énergie.

Pour les trois quarts des entreprises répondantes, la marche des affaires en 2022 est satisfaisante à bonne ; c'est tout particulièrement le cas pour les sociétés comptant entre 30 et 100 collaborateurs, qui sont quasiment unanimes sur ce point (91%) ! L'optimisme reste de mise pour les 6 prochains mois et il augmente même dans l'industrie, où 82% des répondants du secteur s'attendent à une marche des affaires satisfaisante à bonne. Comme à l'accoutumée, les entreprises se montrent un peu plus réservées à plus longue échéance, 28% d'entre elles anticipant des affaires médiocres à mauvaises (32% dans l'industrie). Pour Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, « on ne peut que se réjouir de la bonne santé globalement affichée par les entreprises. Les difficultés d'approvisionnement ainsi que la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie soulèvent de sérieuses inquiétudes, même si les entreprises genevoises demeurent plutôt optimistes. »

Une entreprise sur quatre a recruté en 2022, alors qu'elles n'étaient que 17% à prévoir de le faire l'an dernier à la même époque. Comme en 2021, toutefois, 15% des répondants ont réduit leur effectif. Pour 2023, 22% des entreprises envisagent de recruter.

### Hausse sensible des salaires en 2022 et 2023

Au début de 2022, seules 41% des entreprises répondantes n'ont accordé aucune augmentation de salaire (contre 59% l'année précédente). Pour les autres, la hausse moyenne, pondérée selon la taille des entreprises, a atteint à 1,1%, légèrement plus élevée que prévu un an auparavant. L'industrie a, en moyenne, accordé 2% d'augmentation. Début 2021, celle-ci avait été de 0,6%. Dans l'industrie, 62% des répondants ont octroyé des hausses comprises entre 1 et 2,9%. Les entreprises plus grandes ont également eu tendance à être plus généreuses que les plus petites ; 60% de celles comptant plus de 100 collaborateurs ont relevé les salaires au début de l'année en cours, mais seulement 45% de celles comptant entre 30 et 100 personnes.

Pour 2023, l'évolution moyenne des salaires prévue, pondérée selon la taille des entreprises, est de 1,8%, cette valeur étant identique pour l'industrie comme pour les services. 39% des répondants imagine ne pas accorder de hausse du tout (mais seulement 1 entreprise sur 4 dans l'industrie).

## **Les coûts de l'énergie préoccupent les entreprises**

En moyenne, 35% des entreprises répondantes consomment plus de 100 MWh/an ; logiquement, cette proportion croît avec la taille de la structure. Deux sociétés sur trois s'attendent à une augmentation des coûts de l'électricité allant jusqu'à 20% en 2023. L'industrie se montre plus pessimiste, puisque 44% des répondants anticipent une hausse comprise entre 21 et 40%. Les vecteurs énergétiques utilisés sont le mazout (36%), puis le gaz et l'électricité (31% chacun), la récupération de chaleur se plaçant en quatrième position mais loin derrière (5%).

On observe que les grandes entreprises ont des sources un peu plus diversifiées puisque 18% d'entre elles recourent au chauffage à distance et 16% à la récupération de chaleur. Afin de réduire les frais d'énergie, plus de deux sociétés sur trois (69%) adaptent l'éclairage, une sur deux (55%) le chauffage et un tiers d'entre elles améliorent les processus. Seules 15% des répondants négocie le prix avec les fournisseurs et/ou optimise l'enveloppe du bâtiment. Les entreprises industrielles et celles comptant plus de 100 collaborateurs ont davantage tendance à négocier avec leur fournisseur (respectivement 40% et 49%). Parmi les raisons avancées pour n'avoir pris aucune mesure pour réduire les frais d'énergie, le manque de solutions clés en main et la complexité technique sont les plus courantes (citées par 24 % des répondants chacune).

## **Télétravail et instruction des autorités comme plan de secours**

En cas de limitation de l'approvisionnement électrique, 64% des entreprises déclarent qu'elles recourront au télétravail et une sur quatre indique qu'elle arrêtera partiellement la production, cette proportion passant à une sur deux dans le secteur secondaire (52% des répondants).

Dans l'éventualité de coupures d'électricité la vaste majorité des entreprises (82%) dit attendre les instructions des autorités, tandis que 20% dispose d'un plan de continuité (pourcentage qui monte à 26 dans l'industrie et s'accroît avec la taille de l'entreprise).

## **Difficultés d'approvisionnement persistantes**

S'agissant des difficultés, le constat est identique à celui de l'an dernier : un tiers des entreprises, en moyenne, déclare éprouver des difficultés à s'approvisionner, mais cette proportion monte à 61% dans l'industrie. Pour les entreprises affectées, les conséquences en sont, dans l'ordre : des retards de livraison, une hausse des prix d'achat, la réduction des marges et la hausse des coûts de transport.

Dans ce contexte, les entreprises ont répercuté la hausse des prix d'achat sur leur prix de vente et diversifié leurs fournisseurs ; elles ont également utilisé des matériaux de substitution et renégocié des contrats.

Au cours des 12 derniers mois, deux entreprises sur trois estiment que le prix de leurs intrants a augmenté jusqu'à 10% ; un tiers des répondants a constaté une hausse comprise entre 11 et 25%. Pour l'an prochain, les sociétés s'attendent à des augmentations dans les mêmes ordres de grandeur.

## **Note méthodologique**

L'enquête conjoncturelle de la CCIG a été réalisée entre le 23 août et le 9 octobre 2023, en collaboration avec les Chambres latines de commerce et d'industrie (CLCI). 2245 questionnaires ont été envoyés ; 342 ont été retournés et sont utilisables pour l'une ou l'autre des questions posées, soit un taux de réponse de 15,23%. Ces 342 questionnaires représentent 25'035 emplois, soit environ 21,25% des emplois des Membres de la CCIG, selon le rapport annuel (117'778).